|  |  |
| --- | --- |
| No de la résolution ou annotation | **PROVINCE DE QUÉBEC****COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE****ÉCOLE de la Passerelle**Procès-verbal de la séance du conseil d’établissement tenue le lundi 21 septembre 2020 à 19h00, TEAMS**Mot de bienvenue** |
| CÉ #20-21-001 | 1. **PROCÉDURES STATUTAIRES**

Nomination d’un président d’assemblée; Annie Duquette proposé par Mélissa Rivard.**Adoptée à l’unanimité** |
|  | 1.1. Prise de présence et vérification du quorum |
|  | **ÉTAIENT PRÉSENTS** :* Sylvain Caillet, parent
* Paul-Étienne Décarie, parent
* Gaétan Lafond, parent
* Mélissa Rivard, parent
* Arnaud Bouchery, parent substitut
* Marie-Chantal Corbeil, parent substitut
* Philip Côté, parent substitut
* Cynthia St-Louis, parent substitut
* Christine Bergeron, enseignante
* Katherine D’Amours, enseignante
* Lucie Jubinville, enseignante
* Yasmina Cheballah, technicienne au service de garde
* Annie Duquette, directrice

  | **ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :** |
| CÉ #20-21-002 | 1.2 Nomination d’un (e) secrétaire |
|  | Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivantepour agir à titre de secrétaire du conseil d’établissement, soit Mélissa Rivard |
| CÉ #20-21-003 | 1.3 Adoption de l’ordre du jour |
|  | Il est proposé par Gaétan Lafond et résolu:• QUE l’ordre du jour de la séance soit adopté tel quel.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**.  |
| CÉ #20-21-004 | 1.4 Adoption du procès-verbal du 19 juin 2019 |
|  | Il est proposé par Yasmina Cheballah et résolu:• QUE le procès-verbal de la séance du conseil d’établissement du 17 février 2020 soit adopté tel que déposé**ADOPTÉE À MAJORITÉ**.  |
|  | 1.5 Suivi au procès-verbal du 17 février 2020. |
|  | La direction fait le suivi au procès-verbal du conseil d'établissement du 17 février 2020.Devoirs et leçons: * Annie Duquette présente l’info-parent qui explique la nature de la décision de ne pas avoir de devoirs à l'école La Passerelle. Il est proposé par le CE de partager à nouveau l’article via l'info-parent d'octobre ainsi dans les rencontres parents/professeur.e.s.
* L’article détaillé sur les devoirs et les leçons sera dorénavant imprimé dans la pochette des élèves remis lors de l’inscription annuelle.
* L’Équipe école réfléchira aussi sur les moyens à utiliser pour s’assurer d’un suivi adéquat avec les parents, même en période de pandémie.
 |
| CÉ #20-21-005 | 1.6 Règles de régie interne  |
|  | La direction présente les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l’année scolaire 2020-2021. Il est proposé par Marie-Chantal Corbeil, et résolu:• QUE les règles de régie interne soient adoptées tel que déposéesou* QUE les règles de régie interne soient adoptées tel que modifiées :
* Heures de séances: En soirée (définit lors de chaque réunion) et d’un maximal de 2 heures.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**.  |
|  | 1.7 Élections |
| CÉ #20-21-006 | 1.7.1 ÉLECTION D’UNE PRÉSIDENTE OU D’UN PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT |
|  | La directrice d’école informe qu’il y a lieu d’élire un membre du conseil d’établissement comme président (e).Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d’établissement. Le ou les parent (s) suivant (s) présente (nt) leur candidature pour combler ce poste, savoir :• ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci est élu par acclamation au poste de président du conseil d’établissement de l’école pour une durée de 1 an.Il est proposé par Mélissa Rivard, et résolu:QUE la personne suivante soit élue président (e) du conseil d’établissement de l’école pour une durée de 1 an, savoir : Paul Étienne DécarieADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.  |
| CÉ #20-21-007 | 1.7.2 ÉLECTION D’UNE VICE-PRÉSIDENTE OU D’UN VICE-PRÉSIDENT |
|  | La directrice d’école informe qu’il y a lieu d’élire un membre du conseil d’établissement comme vice-président.Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d’établissement. Le ou les parent (s) suivant (s) présente (nt) leur candidature pour combler ce poste, savoir :◻ ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci est élu par acclamation au poste de vice-président du conseil d’établissement de l’école pour une durée de 1 an.Il est proposé par Sylvain Caillet, et résolu:QUE la personne suivante soit élue vice-président (e) du conseil d’établissement de l’école pour une durée de 1 an, savoir : Gaétan Lafond**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.** |
|  | 1.7.3 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ |
|  | La directrice de l’école informe qu’il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d’établissement. Le directeur de l’école demande des noms à approcher pour agir comme représentants de la communauté, savoir :* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_;
* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

◻ ATTENDU la proposition des membres du C.É.;Il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, et résolu:QUE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ soient nommés comme représentants de la communauté au conseil d’établissement de l’école pour une durée de 1 an et sont invités à faire leur entrer puisqu’ils avaient déjà été approchés.ou◻ ATTENDU la proposition des membres du C.É.;Il est proposé par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, et résolu:QUE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ soient approchés comme représentants de la communauté au conseil d’établissement de l’école avant le prochain CÉ.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.** ~~◻~~**ADOPTÉE À MAJORITÉ.** ◻ |
|  | 1.8 Conflits d’intérêt |
|  | La direction discute avec les parents de l'importance de l'article 70 de la L.I.P. Les membres du C.É. complètent le formulaire "Dénonciation d'intérêt" du document « Règles de régie interne ». |
|  | 1. **Pour adoption**
 |
| CÉ #20-21-008 | 2.1 Budget annuel de fonctionnement du conseil d’établissement |
|  | La direction informe les membres du C.É. que le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement 2020-2021 est de 243,00 $. Elle propose aux membres du C.É. de déterminer la façon dont ce budget sera utilisé.Il est proposé par Gaétan Lafond et résolu:QUE le budget de fonctionnement du Conseil d'établissement 2020-2021 soit utilisé tel que discuté; à savoir:* *Donner la balance en frais d’aide humanitaire à l’École (ex : matériel, vêtement, dîner, sortie).*

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.** |
|  | 1. **Pour approbation**
 |
| CÉ #20-21-009 | 3.1 Sorties éducatives |
|  | *La direction présente les sorties qui auront lieu dans le cadre du programme Santé globale pour l’année scolaire 2020-2021 et certaines sorties éducatives & culturelles présentement planifiées par les enseignants.**La technicienne en service de garde propose des activités pour les journées pédagogiques.***ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.** |
|  | 3.2 CONTENUS SEXUALITÉ ET COSP |
|  | La direction présente les planifications pour l’année scolaire 2020-2021 des conditions et modalités d’intégration dans les services éducatifs des contenus en éducation à la sexualité ainsi que des contenus en orientation scolaire et professionnelle. Les sujets seront partagés aux parents avant l’enseignement.**APPROUVÉE À L’UNANIMITÉ**. |
|  | 1. **Pour Consultation**
 |
|  | 4.1 Calendrier des rencontres 2020-2021 |
|  | Une proposition de calendrier de rencontre pour le C.É. est présentée par la direction.**Le C.É. est en accord avec le calendrier de rencontres proposé.** |
|  | 1. **Pour information**
 |
|  | 5.1 Normes et modalités d’évaluation des apprentissages |
|  | La direction donne de l'information sur les normes et modalités d'évaluation (bulletin, compétence non-disciplinaire, étapes, etc.).  |
|  | 1. **Affaires nouvelles**
 |
|  | 6.1 nouvelles de l’école |
|  |   |
|  | 6.2 nouvelles du service de gardeIl manque présentement un surveillant sur l'heure du midi, de 11h30 à 12h45. Les personnes intéressées peuvent contacter Yasmina. Une banque d’urgence est aussi en place et les personnes intéressées peuvent aussi contacter Yasmina. |
|  |  |
|  | 6.3 NOUVELLES DE LA FONDATIONLa première rencontre du comité de la Fondation aura lieu la semaine prochaine.Le CE aimerait savoir combien en moyenne la Fondation offre par enfant par année et quel sont les états financiers actuel. Ces questions seront répondues lors de la prochaine rencontre.  |
|  |  |
|  | 7. VARIA: * Politique alimentaire: Sera traité à la prochaine rencontre.
* Communication avec le conseil d’établissement: Une adresse courriel créée et gérée par le Président sera partagée dans l’info-lettre pour que les parents puissent contacter le CÉ, au besoin. Le mot de passe de cette adresse sera transmis aux membres du CÉ, et ce, à chaque année.
 |
|  |  |
| CÉ #20-21-010 | 8. Levée de l’assemblée à 21h05 |
|  | Il est proposé par Gaétan Lafond et résolu que la séance soit levée.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
|  |   \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Paul-Étienne Décarie , Annie Duquette,président (e) du conseil d’établissement directrice de l’école  |